



COMMISSION DE GESTION DES COMPÉTITIONS

RÉUNION DE TRAVAIL N°3

Le 18 décembre 2018, à 20H00, la Commission de Gestion des Compétitions et des Règlements s'est réunie au District du Gers pour une séance de travail.

Étaient présents : Claude REQUENA, Henri VIGUIER, Jean-Jacques LINÉ, Max DROUILHET, Alain MIANI, Stéphane MÉAU, Bernard LAGARRIQUE, Franck BRANA.

Étaient excusés : Patrice MARSEILLOU, Jean-François WEIMAR, Jean-Jacques RINALDI, Patrice THORIGNAC.

Les points suivants ont été abordés :

ORDRE DES RENCONTRES :

Au vu des matchs en retard, suite aux intempéries, qui sont au nombre de quinze, la Commission de Gestion des Compétitions et des Règlements décide, afin de terminer la première phase dans de bonnes conditions, de donner priorité aux 15 matchs de championnats de première phase au détriment des rencontres de coupes.

De ce fait, les journées ou certaines rencontres de coupe seront décalées.

TIRAGE DES COUPES DÉPARTEMENTALES :

COUPE DU GERS : *Avancée au 05 janvier 2019*

Tirage effectué par Max DROUILHET :

LECTOURE – MANCIET

SIMORRE/SARAMON – LE HOUGA

MIRADOUX – SEGOUFIELLE

VIC FEZENSAC ou LABEJAN ST JEAN – AUTERRIVE (**sans date programmée**)

AUBIET – MARSAN

EAUZE – ST CLAR

SOLOMIAC – AUCH FOOTBALL 3

USP/ESC – MONBLANC (**06 janvier 2019**)

AIGNAN – COLOGNE SARRANT

MAUVEZIN – ISLE JOURDAIN 2 (**16 janvier 2019**)

SUD ASTARAC SEISSAN 2 – MIRANDE

GIMONT 2 – PAULHAC

VAL D'ARROS – TOUGET (**06 janvier 2019**)

DURAN – CASTERA VERDUZAN

LAYMONT – LOMBEZ

FLEURANCE LA SAUVETAT 2 – RASSEMBLEMENT BAS ARMAGNAC

La rencontre VIC FEZENSAC ou LABEJAN ST JEAN – AUTERRIVE n'a pas pu être programmée en raison du match de cadrage VIC FEZENSAC - LABEJAN ST JEAN non joué.

COUPE SAVOLDELLI : 12 janvier 2019

Tirage effectué par Stéphane MÉAU :

SARRANT – SEGOUFIELLE

VAL D'ARROS – COLOGNE SARRANT

RASSEMBLEMENT BAS ARMAGNAC – PAULHAC (19 janvier 2019)

LABEJAN ST JEAN – SOLOMIAC (20 janvier 2019)

MIRANDE – MIRADOUX

CASTERA VERDUZAN – LAYMONT (19 janvier 2019)

MANCIET – LOMBEZ (19 janvier 2019)

LE HOUGA - LECTOURE

COUPE DES RÉSERVES : 05 janvier 2019

Tirage effectué par Henri VIGUIER :

AUCH FOOTBALL 3 – MIRANDE 2 (09 janvier 2019)

ISLE JOURDAIN 2 – AUBIET 2

MANCIET 2 – CASTERA VERDUZAN 2

PAULHAC 2 – SCPAS 3 (16 janvier 2019)

ST CLAR 2 – VIC FEZENSAC 2 (16 janvier 2019)

PAVIE 3 – SIMORRE SARAMON 2

COLOGNE 2 – SUD ASTARAC SEISSAN 2

LECTOURE 2 – DURAN 2

CHALLENGE DU DISTRICT : 12 janvier 2019

Tirage effectué par Alain MIANI :

CASTERA VERDUZAN 2 – MIRADOUX

USP/ESC – PAULHAC 2 (13 janvier 2019)

SEGOUFIELLE 2 – MIRANDE 2

ST SAUVY – MANCIET 2 (19 janvier 2019)

SCPAS 3 – MAUVEZIN 2 (19 janvier 2019)

AUBIET 3 – SUD ASTARAC SEISSAN 3 (19 janvier 2019)

DURAN 2 – COLOGNE 2

TOUGET 2 - CONDOM

RENCONTRES EN RETARD :

Journée 8 :

D1 :

ST CLAR 1 – AUBIET 1 (12 janvier 2019)

PAVIE 2 – SCPAS 2 (12 janvier 2019)

TOUGET 1 – FLEURANCE LA SAUVETAT 2 (12 janvier 2019)

D2 :

PAVIE 3 - RASSEMBLEMENT BAS ARMAGNAC (12 janvier 2019)

MANCIET 1 – AIGNAN 2 (12 janvier 2019)

SOLOMIAC – LABEJAN ST JEAN 1 (12 janvier 2019)

D3 :

ST CLAR 2 – MIRANDE 2 (05 janvier 2019)

SIMORRE SARAMON 3 – SUD ASTARAC SEISSAN 3 (12 janvier 2019)

AUTERRIVE – SCPAS 3 (12 janvier 2019)

AUBIET 3 – MARSAN (12 janvier 2019)

MONFERRAN SAVES – LAYMONT (12 janvier 2019)

Journée 11 :

D3 :

MAUVEZIN 1 – LAYMONT (09 janvier 2019)

SCPAS 3 – SIMORRE SARAMON 3 (09 janvier 2019)

LECTOURE 2 – MANCIET 2 (12 janvier 2019)

DÉSIDÉRATAS PHASE 2 – D2 et D3 :

AUBIET :

Désidératas acceptés sans conditions

AUTERRIVE :

1°) Accepté avec accord des clubs adverses

2°) Accepté

CASTERA-VERDUZAN :

Désidératas acceptés

CONDOM :

Désidérata accepté, fera l'objet d'une attention particulière en fonction des calendriers

EAUZE :

Désidératas acceptés sans conditions

MARSAN :

Désidératas acceptés sans conditions

MAUVEZIN :

1°) Refus en raison du système des levers de rideaux,

2°) Refus, la commission préconise au club d'espacer ses soirées festives. Pour respecter l'égalité des chances entre les clubs, l'ordre des journées de championnat est élaboré en fonction de grilles distinctes, il ne peut y être dérogé sauf cas très exceptionnel.

3°) Horaires acceptés

MIRANDE :

Désidératas acceptés sans conditions

MONFERRAN-SAVES :

Désidératas acceptés sans conditions

PAULHAC :

Désidératas acceptés sans conditions

PESSOULENS :

Désidératas acceptés sans conditions

RASSEMBLEMENT BAS ARMAGNAC :

Désidératas acceptés sans conditions

SEGOUFIELLE :

Désidératas acceptés sans conditions

SUD ASTARAC / SEISSAN :

- 1°) D3 : Accepté avec accord des clubs adverses
- 2°) D2 : A voir en fonction des calendriers

TOUGET :

Désidératas acceptés, l'équipe 2 jouera à 20H et l'équipe 1 jouera à 18H00 pendant la période hivernale.

USP / ESC :

- 1°) Accepté pour le dimanche à Castelnau-Barbarens jusqu'au 31 mars
- 2°) Accepté pour le samedi à Pessan à partir du 1^{er} avril sauf avis contraire des clubs adverses.
- 3°) inadapté

VIC-FEZENSAC :

- 1°) Pour la phase 2, il sera tenu compte des déplacements en phase 1 de toutes les équipes,
- 2°) Doit faire l'objet de vœux à l'A.G. d'été.

La séance a été levée à 00H15.

F. BRANA
Président Commission de Gestion des Compétitions
et des Règlements